

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE VERLANS

SEANCE DU 28/03/2022

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

OBJET : Affectation des résultats.

L'an deux mil vingt-deux, et le 28/03 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULLEE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21/03/2022

Etaient présents : MM et Mmes les Conseillers Municipaux, BIRY Marthe, BOULLEE Luc, CUCUEL Patrick, DERRIER Gilles, DORMEAU Fernand, GUYOT Philippe, LAVILLE Pascale, QUIRICI Jérôme, REINHARD Marie.

Absents : BERMON Alain, CHARTON Anne

Mme Marie REINHARD a été nommée secrétaire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivant : 2021

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT LA SF	RESULTAT EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021 dépenses	SOLDES RESTES REALISER	CHIFFRES POUR AFFECTATION RESULTATS
INVEST	-7 987.80 €		874.43€	2 800.00€		-9 913.37
FONCT	40 1554.38 € €	0.00€	13 229.84 €			45 397.42 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	45 397.42€
Affectation obligatoire :	
Article 001 dépenses	7 113.37 €
RAR dépenses	2 800.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	9 913.37€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	35 484.05 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 28/03/2022

Le Maire,

Certifié exécutoire

Envoyée en Sous-Préfecture le 03/04/2022

Publié ou Notifié le 03/04/2022